

82 - Subvention à l'Association Antenne Petite Enfance

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : Depuis sa création, l'Antenne Petite Enfance bénéficie du soutien de la Ville pour les actions qu'elle développe en direction des enfants, des familles et des professionnels de la petite enfance. Le Service Oreille met en œuvre au quotidien un soutien à la fonction parentale ainsi que les actions de prévention qui s'y rattachent.

Dans ce cadre, l'Antenne Petite Enfance bénéficie d'une subvention de fonctionnement pour ses activités de soutien à la parentalité et ses missions éducatives. Un avenant à la convention liant la Ville à l'Association Antenne Petite Enfance est proposé pour le versement de cette subvention de 1 300 €.

En cas d'accord, la somme sera prélevée sur la ligne 65.522/6574 CS 10500.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention complémentaire de 1 300 € à l'Association Antenne Petite Enfance,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention 2015 Antenne Petite Enfance.

«M. LE MAIRE : L'œuvre du Professeur MONTAGNIER. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme ZEHAF n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.